

DISCOURS DIPLOMATIQUE ET MANDATS PRÉSIDENTIELS EN AFRIQUE CENTRALE.

Une lettre ouverte à son Excellence l'Ambassadeur de l'Allemagne au Rwanda, M. Peter Fahrenholtz.

Stef Vandeginste

Institute of Development Policy and Management (IOB), University of Antwerp

Email: stef.vandeginste@uantwerpen.be

Anvers, le 5 juin 2015

Excellence Monsieur l'Ambassadeur,

Le 18 mai 2015, vous avez accordé une [interview au New Times](#) que j'ai lue avec grand intérêt. Par la présente lettre ouverte, je me permets de réagir aux déclarations importantes que vous faites dans cette interview concernant la limitation constitutionnelle du nombre de mandats que peut exercer un chef d'Etat.

Comme vous le savez, dans plusieurs pays africains – entre autres le Burundi, la République du Congo et la République Démocratique du Congo (RDC) – la question de la limitation du nombre de mandats présidentiels fait l'objet de tensions politiques, d'activisme de la part de la société civile et de débat scientifique. Au Rwanda, une initiative visant à réviser la constitution a récemment pris de l'ampleur. Un [nombre impressionnant de pétitions](#) viennent d'être présentées au parlement. Elles proposent d'annuler, par référendum, la limitation du nombre de mandats que peut exercer le président de la République, actuellement prévue par l'article 101 de la Constitution («Le président de la République est élu pour un mandat de sept ans renouvelable une seule fois. En aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels»).

Le New Times a demandé votre avis quant à une éventuelle révision de la constitution qui permettrait au président Kagame de briguer un troisième mandat lors des élections présidentielles de 2017. Pour bien informer les autres lecteurs de cette lettre ouverte, je me permets de traduire, le plus littéralement possible, votre réponse à cette question du New Times avant de la commenter:

«Il ne m'appartient pas de dire qui doit être le prochain président de ce pays ni si la constitution doit être amendée. Cela ne m'appartient pas du tout. Tout dépend de ce que veut le peuple rwandais et de ce qui est le mieux pour le pays.»

Le Rwanda a connu d'énormes succès pendant ces 21 dernières années. Il a su réaliser une grande sécurité, stabilité, paix et progrès, la vie de tout le monde s'améliore et tel devrait être l'avenir.

Politiquement, tout dépend de ce que veut la majorité du peuple. Si la majorité ou tous veulent la même chose, qu'est-ce qui peut tourner mal? Voilà le plus important dont tous les pays ont besoin. Le problème c'est la divergence quand une partie de la population veut ceci et une autre partie veut cela ou certains leaders politiques veulent ceci tandis que la population veut cela. Au Burundi, par exemple, où est le consensus de la population?

Voilà pourquoi la démocratie est le meilleur système: la volonté de la majorité. Si vous avez l'appui de la majorité, vous savez dès lors quelle direction prendre et tout ira bien.

Concernant le processus, on peut s'attendre à un processus clair pour amender la constitution et les règles sont là. Je suis sûr que nous aurons un processus transparent et équitable pour amender la Constitution et pour avoir les élections. J'en suis sûr, totalement sûr et il appartient vraiment au peuple rwandais de prendre les décisions nécessaires.»



IOB

Institute of Development Policy and Management
University of Antwerp

Avant de faire quelques observations et vous poser quelques questions, je tiens à vous remercier, tout d'abord, pour avoir montré de manière convaincante pourquoi la communauté internationale est souvent perçue comme un partenaire très peu fiable des citoyens et mouvements qui oeuvrent pour la promotion du constitutionalisme dans leurs pays et en Afrique plus en général.

Ensuite, je vous invite à relire votre déclaration à partir de la perspective des citoyens et acteurs politiques dans les autres pays africains susmentionnés. Voici quelques questions et observations que j'aimerais partager avec vous.

1. Vous dites, tout d'abord, qu'il ne vous appartient pas du tout de dire qui doit être le prochain président rwandais ni si la constitution doit être révisée. C'est sans doute la réponse attendue que donne tout ambassadeur à qui l'on pose une question concernant les affaires internes du pays auquel il est accrédité. Toutefois, dans ce cas, cette clarification est très utile. Autrement, en découvrant l'autre partie de votre déclaration, les lecteurs du New Times pourraient avoir l'impression que vous avez du mal à cacher votre enthousiasme à l'idée que le président Kagame soit réélu.

2. Etant donné votre position principale à laquelle je viens de faire référence, je suis étonné de lire le passage, plus tôt dans l'interview, concernant le président burundais Nkurunziza. En effet, vous dites qu'il «serait mieux pour lui de ne plus se présenter» et vous lui donnez le conseil explicite «d'utiliser de la sagesse et [...] de quitter et permettre au pays d'avancer» (p.6). En somme, alors qu'il ne vous appartient pas de dire qui devrait être le prochain président rwandais, il vous appartient, par contre, de dire qui ne devrait pas être le prochain président burundais? Qu'est-ce qui explique cette différence? Et comment appliquer cette politique allemande à première vue incohérente au cas de la RDC et son président Kabila et au Congo (Brazzaville) et son président Sassou-Nguesso, tous deux s'approchant également de la fin de leur dernier mandat autorisé par la constitution actuelle? Leur conseillez-vous de partir aussi?

3. Au deuxième paragraphe de votre réponse, vous dites que le Rwanda a réalisé de grands succès en matière de sécurité, stabilité, paix, progrès et une meilleure vie pour tout le monde. Ai-je bien lu que, selon vous, le principe de la limitation constitutionnelle du nombre de mandats présidentiels vaut pour les 'mauvais autocrates' mais pas pour les 'bons autocrates'? ('Autocrates', en effet, car, à ma grande surprise, vous n'applaudissez pas la performance rwandaise sur le plan de la démocratie.) Mais, selon vous, qui doit décider de qui fait partie de quelle catégorie d'autocrates? La population? Voilà l'argument que met en avant le président Nkurunziza: que les urnes décident si je peux renouveler mon mandat présidentiel!

4. Votre position, pourrait-elle encore évoluer? Est-ce que cela ferait une différence si, entre aujourd'hui et les élections de 2017, pour montrer leur désaccord avec un nouveau mandat du président Kagame, les citoyens manifestaient dans les rues de Kigali, ou s'il y avait une révolution de palais ou un mouvement rebelle qui lançait des activités à partir d'un Etat voisin? Vous me direz que ce sont des scénarios peu réalistes aujourd'hui. Mais ils peuvent ne pas rester irréalistes demain. En effet, une des leçons majeures qui se dégage de l'actuelle crise burundaise pour l'opposition rwandaise est la suivante. Si la limitation constitutionnelle du nombre de mandats présidentiels donne lieu à une insécurité et une instabilité, la communauté internationale s'inquiète. En l'absence d'une telle insécurité et instabilité, vous ne vous y intéressez pas. Une telle attitude peut facilement s'interpréter comme une invitation à l'usage de la violence. Ceci n'étant pas réaliste dans le cas du Rwanda à court terme, votre position donne le signal que des autocrates 'performants' - qui ne tolèrent aucune opinion dissidente ni des médias indépendants et qui sont capables d'écraser dans l'œuf des manifestations - n'ont rien à craindre et peuvent jouer avec la constitution à leur convenance.

5. Vous déclarez que «si la majorité ou tout le monde dans la population veut la même chose», rien ne peut mal tourner. Vous ajoutez qu'une divergence d'opinions et une absence de consensus donnent lieu à des problèmes. Une telle déclaration est bien étonnante, surtout dans une région où des minorités - avec une opinion dissidente et/ou des aspirations et des besoins divergents - ont été des victimes à grande échelle. Bien sûr, au Rwanda post-génocide, l'ethnicité a été réduite à une erreur historique et a été abolie en tant que facteur politiquement pertinent. Au Burundi, par contre, un autre choix a été opéré, notamment dans l'Accord de paix d'Arusha qui bénéficie d'une très grande légitimité internationale. Le modèle burundais accorde des garanties aux minorités ethniques. Supposez que le président Nkurunziza prête serment pour la troisième fois en août 2015. Suggérez-vous que s'il organise un référendum en 2016 et que la majorité des participants donnent leur accord pour supprimer la limitation du nombre de mandats que peut exercer un président de la République, rien ne peut mal tourner?

6. Le respect de la limitation constitutionnelle du nombre de mandats présidentiels n'est pas seulement une question technique. Il s'agit, en réalité, du respect du constitutionalisme en tant que principe de gouvernance. Dans l'interview, vous semblez rassuré par le fait que le processus de révision de la constitution sera transparent. Avez-vous eu l'occasion de partager cette prise de position avec l'Union Africaine et avec votre ancien collègue Russ Feingold, Envoyé Spécial des États-Unis pour la région des Grands Lacs? La [Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance](#), que le Rwanda a ratifiée en 2010, interdit les changements anticonstitutionnels de gouvernement, y compris «*tout amendement ou toute révision des constitutions ou des instruments juridiques qui porte atteinte aux principes de l'alternance démocratique*» (article 23). Lors d'un [discours qu'il a tenu devant le US Institute of Peace](#) en février 2015, Feingold a réitéré sa prise de position concernant la RDC et a déclaré qu'une révision de la Constitution au service du régime en place n'est pas compatible avec les principes démocratiques et nuit gravement à la légitimité et la confiance dans les institutions. A votre avis, cela vaut pour la RDC, mais donc pas pour le Rwanda?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse qui, je l'espère, clarifiera votre prise de position à première vue incohérente, dangereuse en hypocrite.

Avec mes salutations respectueuses.